

SOMMAIRE

INFORMATIONS CLUBS	<input checked="" type="checkbox"/>	JURIDIQUE	<input checked="" type="checkbox"/>	3C3	<input type="checkbox"/>
DÉVELOPPEMENT	<input type="checkbox"/>	OFFICIELS	<input type="checkbox"/>	TECHNIQUE	<input type="checkbox"/>
MINI BASKET	<input type="checkbox"/>	COMPÉTITION	<input checked="" type="checkbox"/>	MÉDICALE	<input type="checkbox"/>
CHAMPIONNAT 3X3	<input type="checkbox"/>				

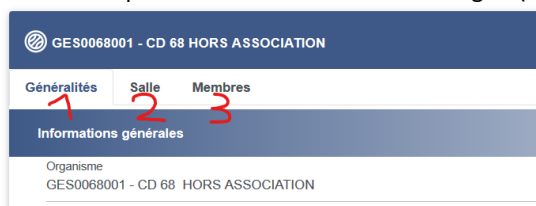
INFORMATIONS CLUBS

➤ FOND D'URGENCE POUR LES ASSOCIATIONS

Veillez trouver ci-joint des documents concernant le Fonds d'urgence mis en place par le Département pour les associations. Des aides de 500€ à 5000€ sont possibles. Le règlement est en pièce jointe.
La date limite pour le retour des documents est repoussée au 13 septembre 2020 au soir.

➤ RAPPEL : AFFILIATION

Lors de la procédure de renouvellement de l'affiliation, il faut obligatoirement cliquer sur les 3 onglets l'un après l'autre, avant de pouvoir valider l'opération en bas du troisième onglet (membres).

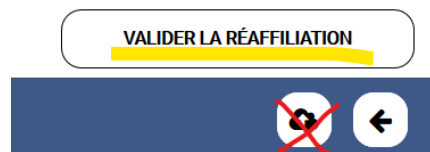


GES0068001 - CD 68 HORS ASSOCIATION



Généralités Salle Membres

Informations générales

Organisme
GES0068001 - CD 68 HORS ASSOCIATION



VALIDER LA RÉAFFILIATION

Le renouvellement d'affiliation n'est pris en compte que lorsque le message ci-dessous apparait en bas de page :

Cette réaffiliation a été validée pour la saison 2020-2021

Ci-dessous les clubs qui ne sont pas encore affiliés à ce jour :

ANDOLSHEIM
CERNAY
CHALAMPE
FLAXLANDEN
HEIMERSDORF
HIRTZFELDEN
HORBOURG WIHR

MOERNACH
NBC WINTZENHEIM
REGUISHEIM
RIBEAUVILLE
RUSTENHART
SIERENTZ
WALDIGHOFFEN

ZILLISHEIM
AMICALE VILLE
CREDIT MUTUEL
PEUGEOT MULHOUSE
RHODIA CHALAMPE

ATTENTION :

Date limite de saisie : le mardi 30 juin 2020.

➤ RETOUR AU JEU

Comme vous le savez, la Fédération Française de Basketball a mis en place des moyens importants pour accompagner les clubs dans le « RETOUR AU JEU ».

Vous trouverez ci-après le lien qui vous donnera accès à la plateforme pour déclarer votre action :

<http://www.ffbb.com/node/69684>

La Fédération Française de Basketball a décidé de vous accompagner financièrement, mais également humainement grâce à l'expertise de ses chargés de développement. Le chargé de développement de notre zone, Corentin RODRIGUEZ a créé un groupe Teams pour échanger avec les clubs intéressés simultanément. Vous pouvez le contacter par téléphone au 06 21 99 46 07 ou par email : crodriguez@ffbb.com.

Cette opportunité est, pour vous, une réelle chance de pouvoir mettre en lumière une action de votre club et ainsi montrer l'image dynamique qu'il a auprès de votre collectivité, mais également auprès de vos partenaires et de vos licenciés. Cette action vous permettra également de diversifier le public que vous souhaitez toucher car elle laisse libre court à votre imagination dans la pratique du basketball et de toutes ses offres.

JURIDIQUE

Président : **Benoît KLEIBER**



➤ MUTATION

Dans le processus de dématérialisation de la licence, la démission/mutation se fait par le licencié directement en ligne. Pour cela :

- Le nouveau club crée une préinscription à son nom en récupérant la ligne dans FBI (cocher « recherche nationale »)
- Le licencié reçoit le lien par mail et clique dessus pour ouvrir sa e-licence
- A la première étape il déclare démissionner de son ancien club (affiche à l'écran) et valide
- Si cette étape est validée avant le 15 juillet à minuit, il obtiendra une C1 (mutation normale), sinon il obtiendra une C2 (mutation exceptionnelle) sauf s'il télécharge les justificatifs réglementaires (déménagement...)
- Le licencié n'est pas obligé de finaliser immédiatement sa demande de licence (choix de la pratique, certificat médical, surclassement...) pour effectuer sa démission ; il pourra toujours revenir sur son dossier e-licence plus tard.

➤ SURCLASSEMENT

Si le médecin de famille a mentionné l'autorisation d'un simple surclassement sur le même document que le certificat médical normal, alors il faut télécharger deux fois ce même fichier (une fois dans la case certificat médical et une fois dans la case surclassement).

➤ VERIFICATION PAR LES CLUBS

Il appartient au club de vérifier chaque préinscription et notamment les pièces jointes déposées par le licencié sur son dossier e-licence. En effet, le système vérifie la présence d'un téléchargement quand il est indispensable (certificat médical, carte d'identité...) mais ne contrôle en aucun cas le contenu ou la lisibilité du fichier. Si le licencié s'est trompé de fichier ou qu'il est illisible, le club doit le remplacer par une version correcte.

➤ LICENCE DIRIGEANT (anciennement DC)

Désormais il y a deux types de licence pour les non pratiquants : « dirigeant » ou « simple adhérent ». dans les deux cas il n'y a pas besoin de télécharger une photo pour la licence.

La licence « dirigeant » est indispensable pour avoir une fonction officielle sur une rencontre : marqueur, chronométreur, délégué de club. La licence « simple adhérent » peut être utilisée pour un accompagnateur ou un simple membre de l'association.



COMPÉTITION

Présidente : **Nathalie GESSIER**



➤ **CONVENTION – ENTENTE HORS CTC**

Veillez trouver ci-joint la convention d'Entente Hors CTC niveau départemental.

➤ **ENGAGEMENT CTC**

Les CTC recevront par mail le document spécifique pour les engagements.